

**MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MAESF)**

Références : Marché public 2020/2022, relatif aux mesures MASP et MAESF

BON DE COMMANDE N°

Prestataire :

Le prestataire précité est invité à mettre en œuvre selon les conditions prévues au marché public qui le lie au Département de l'Ardèche, la mesure suivante :

Coordonnées du ménage concerné	Type de mesure commandée	Durée de la mesure
	<p align="center">Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MASP 1 <input type="checkbox"/> ▪ MASP 2 <input type="checkbox"/> ▪ MASP 3 <input type="checkbox"/> ▪ MAESF <input type="checkbox"/> 	<p>Nombre de mois mesure :</p> <p>Date décision du CLAST :</p> <p>Date de fin de la mesure en cours :</p> <p>Date de début du renouvellement de la mesure :</p>

Les mesures commandées sont rémunérées au prix unitaire du mois-mesure de 207 €, TTC ou hors champ de la TVA.

Conformément à l'Acte d'Engagement du Marché public, le prestataire sollicitera le paiement de cette somme au moyen d'une facture en bonne et due forme, accompagnée du tableau de bord Déclaration de Service Fait (DSF) dûment complété, adressée au Département de l'Ardèche, Direction Action Sociale de Polyvalence et Insertion (DASPI), Hôtel du Département, La Chaumette, BP 737, 07007 PRIVAS CEDEX.

En cas d'empêchement ou de difficulté de mise en œuvre, le prestataire informera les services du Département au plus tôt.

Pour tout renseignement d'ordre administratif, le prestataire pourra contacter la DASPI.

Date :

**LE PRESIDENT
ET PAR DELEGATION,**

